

Adoptez les bons gestes

Les ordures ménagères

Les emballages recyclables

les papiers

le verre

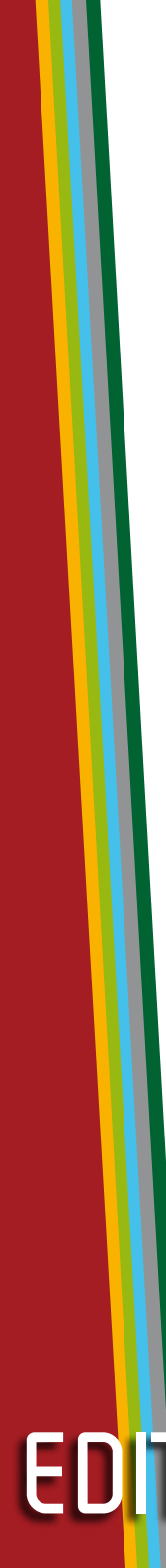
les déchèteries

le textile

les DASRI

le compostage





La Communauté de communes du Pays Loudunais a la responsabilité de la collecte et l'élimination de tous les déchets ménagers produits sur son territoire.

C'est sa mission de service public.

Ce sont plus de trente agents qui assurent quotidiennement la collecte des déchets en porte à porte et l'accueil dans les cinq déchèteries du Pays Loudunais.

L'enjeu depuis quelques années est de réduire les volumes des différentes familles de déchets dans un souci économique, écologique et citoyen parce que nous sommes responsables de notre production de déchets.

Pour ce faire, trier ses déchets est indispensable ! Ce guide est là pour vous apporter toutes les réponses aux diverses interrogations que vous pourriez vous poser.

Mieux gérer les volumes de déchets permet de maîtriser les coûts de collecte et d'élimination des déchets.

Les réduire est un acte citoyen pour nous, pour nos enfants et pour la préservation des ressources.

Et surtout, avant de jeter pensez à réparer, réutiliser, recycler, donner !

Mes déchets, j'en suis responsable !

Comme l'eau ou l'électricité, j'apprends à bien les gérer en faisant le bon tri et en utilisant les services de la déchèterie !



En Loudunais, la collecte des déchets ménagers se fait en porte à porte. C'est un service assuré par la Communauté de communes du Pays Loudunais.

Quelques gestes simples qui facilitent cette collecte :

- Pour les collectes effectuées le matin, pensez à sortir vos bacs roulants la veille au soir.
- Pour les collectes effectuées l'après-midi, les équipements doivent être sortis avant 13h.
- Déposez vos bacs – couvercles fermés - sur le domaine public.
- Poignées orientées vers la route.
- La collecte peut se faire en deux passages. Un premier passage pour les emballages recyclables et un second pour les ordures ménagères, ne rentrez donc pas vos bacs avant la fin du second passage.
- Ne présentez pas vos bacs s'ils ne sont pas suffisamment pleins.
- Les bacs ne doivent pas rester sur le domaine public après la collecte.
- L'entretien du bac est assuré par l'usager.
- Seul le bac identifié Communauté de communes du Pays Loudunais sera collecté.
- Tout déchet présenté à côté du bac ne sera pas collecté.
- Les agents peuvent refuser de collecter un bac s'il présente des déchets indésirables (verre, déchets verts, cendre en vrac...).

À NOTER :

- Pour les usagers ainsi que les professionnels le bac est affilié à une adresse (tout changement de propriétaire/locataire doit être signalé à votre mairie ou à la Communauté de communes). En cas de déménagement, veuillez laisser le bac sur place.
- Les bacs sont désormais identifiés par une puce électronique pour garantir une gestion optimale de notre parc.

Le calendrier de collecte et le règlement sont téléchargeables sur :

www.pays-loudunais.fr

Les ordures ménagères



Dans les bacs jaunes

Les bouteilles et flacons en plastique vides se recyclent

Bouteilles et flacons en plastique



Alimentaire



*Ne pas laver ou rincer les emballages, cela gaspille de l'eau.
Ne pas imbriquer les emballages pour faciliter le tri.*

*Le saviez-vous ? 15 bouteilles en plastique triées = 1 pull en fourrure polaire.
200 flacons plastique = une poubelle.*



Les emballages recyclables



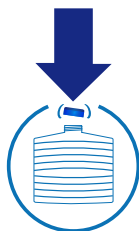
Hygiène - Entretien

Que se passe-t-il si je mets dans mon bac jaune des emballages non recyclables ?

- 1) Le bac n'est pas collecté.
- 2) Les erreurs de tri sont pesées et facturées à la collectivité. Ce surcoût est ensuite répercuté sur votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Pensez à compresser vos bouteilles débouchées !



Comprimez verticalement, puis rebouchez.

**Le saviez-vous ? 12 bouteilles plastique transparent recyclées = un oreiller.
1 tonne de plastique recyclée = 1 à 1,2 tonne de pétrole économisée.**

Dans les bacs jaunes

Les boîtes métalliques, aérosols, briques alimentaires et les emballages en carton bien vidés se recyclent

Emballages métalliques, boîtes de conserve, canettes et aérosols



NE SE RECYCLENT PAS :



essuie-tout, serviettes en papier, cartons gras ou souillés, barquettes polystyrène, couches bébés, sacs et films de suremballage plastique.

Le saviez-vous ? 9 boîtes de conserve = 1 boule de pétanque.
1000 canettes en acier recyclées = 1 machine à laver.

Emballages en carton et briques alimentaires



Les emballages recyclables



COMMENT RÉDUIRE VOS DÉCHETS ?

- ✔ Acheter responsable : boîtes à œufs en carton, produits ménagers concentrés (lessives...)
- ✔ Apporter les grands cartons (électroménager, meubles...) en déchèterie
- ✔ Privilégier l'eau du robinet
- ✔ Choisir des emballages adaptés, éviter les produits jetables et non recyclables
- ✔ Privilégier les recharges.

Le saviez-vous ? 250 canettes en acier recyclées = 1 vélo.



Les papiers / Points d'apport volontaire

Journaux, magazines et prospectus se recyclent

Les points « Recyclage » sont présents sur chaque commune et au sein des cinq déchèteries de la Communauté de communes.



Publicités, prospectus



Courriers, lettres, impressions, cartes postales



Annuaire téléphoniques, catalogues



Journaux, magazines

Mais aussi : papiers d'écriture, journaux, magazines, prospectus, enveloppes blanches sauf kraft (marron et sans fenêtre), annuaires, catalogues, feuilles de papiers broyés, papier cadeau...



NE SE RECYCLENT PAS :

enveloppes avec fenêtre, films plastiques des revues, de suremballage de journaux ou magazines, enveloppes Kraft, papiers gras ou souillés, papiers peints.

Attention : bien enlever les films sur les magazines ou prospectus à jeter dans les déchets ménagers non recyclables.



COMMENT RÉDUIRE VOS DÉCHETS ?

- ✔ Un stop pub collé sur votre boîte aux lettres, c'est 40 kg de prospectus en moins chaque année ! (Le Stop pub n'empêche pas la distribution des magazines d'information des collectivités).
- ✔ Utiliser du papier recyclé
- ✔ Utiliser la deuxième face de la feuille comme brouillon
- ✔ N'imprimer que si nécessaire et en recto-verso



Le verre / Points d'apport volontaire



Bouteilles, flacons, pots, verrines et bocaux en verre bien vidés se recyclent

Les points « Recyclage » sont présents sur chaque commune et au sein des cinq déchèteries de la Communauté de communes.



Bouteilles en verre sans bouchon, ni capsule



Pots et bocaux en verre sans couvercle



NE SE RECYCLENT PAS :

faïence, porcelaine, vaisselle en verre, miroir...



Tout dépôt sauvage au pied des points « recyclage » est formellement interdit et passible d'une amende.

Je dépose en déchèterie



L'accès en déchèterie

Les 5 déchèteries sont en libre accès et sont réservées aux habitants de la Communauté de communes du Pays Loudunais.

Un gardien vous accueille et vous conseille.

Les dépôts sont gratuits pour les particuliers, payants pour les professionnels.

LES BONS RÉFLEXES



J'agis responsable...
Avant de jeter : réparez, réutilisez, recyclez, donnez !
J'évite les jours d'affluence autant que possible (samedis et ponts).
Je respecte les consignes du personnel d'accueil.

5 déchèteries à votre disposition

LA GRIMAUDIÈRE

Route de Notre-Dame-d'Or
86330 La Grimaudière
Tél. : 05 49 50 07 07

SAINT-CLAIR

Route de Martaizé - La Louine
86330 Saint-Clair
Tél. : 05 49 22 40 50

LOUDUN-MESSEMÉ

Route de Richelieu
86200 Loudun
Tél. : 05 49 98 03 03

LES TROIS-MOUTIERS

Zone d'activités avenue Aristide Gigot
86120 Les Trois-Moutiers
Tél. : 05 49 22 32 23

MONTS-SUR-GUESNES

Raguiteau
86420 Monts-sur-Guesnes
Tél. : 05 49 22 43 44



J'apporte en déchèterie les déchets suivants



DÉCHETS VERTS



CARTONS



BOIS



FERRAILLE



GRAVATS



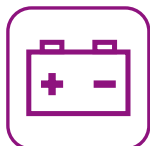
PAPIERS



VERRE



PILES ET
ACCUMULATEURS



BATTERIES



PNEUMATIQUES



HUILES
DE VIDANGE



CARTOUCHES
D'ENCRE



LAMPES



TEXTILE



DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT
ÉLECTRIQUES
ET ÉLECTRONIQUES



DÉCHETS
DIFFUS SPÉCIFIQUES

Les déchèteries



Horaires des déchèteries

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	14h-17h30
SAINT-CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	14h-17h30	14h-17h30	Fermé	14h-17h30	Fermé	14h-17h30
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	14h-17h30	Fermé

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
LES TROIS- MOUTIERS	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
MONTS-SUR- GUESNES	9h-12h	Fermé	Fermé	9h-12h	9h-12h	9h-12h
	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h
SAINT-CLAIR	Fermé	9h-12h	Fermé	9h-12h	9h-12h	Fermé
	13h30-18h	13h30-18h	Fermé	13h30-18h	Fermé	13h30-18h
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h
	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	13h30-18h	Fermé



Ne se déposent pas en déchèterie : plaques d'amiantes, pneus, ordures ménagères, produits explosifs, déchets biologiques dangereux, cadavres d'animaux.

Pour ces déchets spécifiques adressez-vous aux repreneurs agréés.

Fouille et récupération dans les caissons sont interdites.



Le textile se recycle



Vous avez des vêtements, des chaussures, du linge de maison en bon état, qui ne vous conviennent plus ? Faites un geste solidaire en les déposant, dans des sacs fermés, à l'intérieur des colonnes « textiles ».

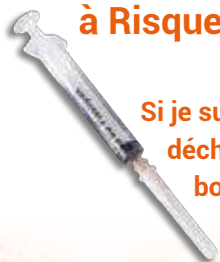
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou du service environnement au 05 49 22 54 02.

Où trouver une colonne textile ? www.lerelais.org

N'oubliez pas les associations caritatives.

Le textile

Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)



Si je suis en auto-traitement, j'élimine mes déchets de soin en toute sécurité dans une boîte DASRI à demander gratuitement en pharmacie et à renouveler ensuite.

Les médicaments périmés sont à rapporter en pharmacie, il ne faut surtout pas les jeter dans vos déchets ménagers.

PHARMACIE

Les DASRI

Le compostage à domicile



Pour alléger votre poubelle, vous pouvez composter, chez vous tous vos déchets de cuisine et de jardin et en faire un excellent terreau.

Tous les résidus de cuisine (sauf viandes, os, graisses, sauces, poissons, produits laitiers, huiles, poussière d'aspirateur, excréments d'animaux, litière, papiers glacés, plantes malades...) et les déchets verts se compostent.

Le compostage c'est un procédé :

- **naturel** : quelques mois de fermentation naturelle et les déchets se transforment en amendement organique qui peut être utilisé dans le potager ou dans les massifs de fleurs.
- **économique** : il permet de réduire jusqu'à 30% des déchets mis à la poubelle.
- **écologique** : il réduit la part des déchets à éliminer par les procédés traditionnels et limite la consommation d'engrais chimiques.



Astuces :

- Pour limiter les jus et garder votre bio-seau propre, emballer les épluchures de cuisine dans une feuille de journal.
- Mélanger les différentes catégories de déchets (carbonés : tailles, branches, écorces... et azotés : restes de cuisine, tontes de gazon...).
- Retourner et aérer les matières, surveiller l'humidité.



Je composte !

Dans mon jardin en tas ou j'installe un composteur et le compost obtenu me servira d'engrais pour mon potager !

La Communauté de communes propose un composteur en plastique 100% recyclé polyéthylène à prix réduit.

Vous trouverez le bon de réservation en ligne sur le site :

www.pays-loudunais.fr

Paiement en chèque à l'ordre du trésor public lors de la livraison.



Volume : 300 litres

Polyéthylène 100% recyclé

Livré en kit simple à monter (durée de vie supérieure à 10 ans) avec seau de cuisine et guide du compostage.

OFFERT

Le bio seau de cuisine (10 litres) et le guide pratique sont gratuits pour ceux qui veulent composter en tas.

Le bio seau permet de conserver les déchets de cuisine pendant deux ou trois jours et limite ainsi les allers et retours quotidiens au composteur.



* Tarifs 2014 pour la vente des composteurs.

Le compostage à domicile



pays-loudunais.fr

Un doute ? Une question ?
Vous avez une question sur le tri, contactez
l'ambassadeur du tri de la Communauté de
communes du Pays Loudunais :
pole-dechets@pays-loudunais.fr

Communauté de communes
du Pays Loudunais
Pôle Déchets Ménagers
2, rue de la fontaine d'Adam
BP 30 004 • 86200 Loudun
Tél. : 05 49 22 54 02



PAYS LOUDUNAIS
Communauté de Communes



**ECO
EMBALLAGES**